



1204609601

DATE DEPOT :	2012-05-16
NUMERO DE DEPOT :	2012R046018
N° GESTION :	1976B04835
N° SIREN :	696520410
DENOMINATION :	HERMES SELLIER
ADRESSE :	24 RUE DU FG SAINT-HONORE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/03/22
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL DELEGATION DE POUVOIR

7634835



HERMES SELLIER
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 4.976.000 €
SIEGE SOCIAL: 24, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
RCS : PARIS B 696 520 410

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 22 MARS 2012

Certifié conforme à l'original

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
Le 22 mars ,
A 12 heures,

Monsieur Patrick Thomas, agissant en qualité de représentant de la société Hermès International, Président de la société Hermès Sellier, a pris les décisions ci-après qui ont été retranscrites par Madame Nathalie Besombes, désignée secrétaire de séance à cette fin.

REVOCATION DE MONSIEUR VINCENT HUGUENIN DE SES FONCTIONS DE
DIRECTEUR GENERAL DE LA DIVISION HERMES FEMME

Le Président décide de révoquer Monsieur Vincent Huguenin de son mandat de directeur général de la Division Hermès Femme, avec effet du 31 mars 2012.

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL
DE LA DIVISION HERMES FEMME

Sous réserve de l'avis du Conseil de Direction, le Président nomme Monsieur Wilfried Guerrand, demeurant 66-68 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris, en qualité de Directeur Général de la Division « Hermès Femme », mandataire social de la Société, à effet du 2 avril 2012 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Vincent Huguenin, révoqué.

Monsieur Wilfried Guerrand est chargé de gérer et d'administrer la Division « Hermès Femme » d'Hermès Sellier et d'assister à ce titre le Président dans sa mission de gestion quotidienne de la Société.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Wilfried Guerrand agira exclusivement dans l'intérêt de la Division « Hermès Femme » de la Société dont il est responsable à l'égard des tiers.

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont attribués dans le cadre de la gestion et de l'administration de la Division « Hermès Femme », et dans la limite de l'objet social, Monsieur Wilfried Guerrand est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société qu'il représente à l'égard des tiers.

Cependant, il devra strictement respecter les règles prudentielles en matière d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires comme indiqué dans les statuts de la Société.

Sur demande du Président, Monsieur Wilfried Guerrand devra présenter personnellement au Conseil de Direction, chaque semestre, l'activité de la Division « Hermès Femme », ses résultats, ses perspectives et ses besoins en investissement notamment.

Monsieur Wilfried Guerrand est autorisé à consentir, au sein de la Division « Hermès Femme » qu'il représente, des délégations à toute personne de son choix, pour un ou plusieurs objets déterminés avec ou sans faculté de subdéléguer. Il détermine la durée des fonctions, les attributions, les pouvoirs et s'il y a lieu, les rémunérations des mandataires ainsi désignés qui exercent leur fonction sous son contrôle et sa responsabilité.

WC

Monsieur Wilfried Guerrand déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

Le Président décide que Monsieur Wilfried Guerrand, ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat social.

Le Président décide que Monsieur Wilfried Guerrand ci-avant nommé sera inscrit comme tel au registre du commerce et des sociétés et figurera au K-Bis de la société HERMES SELLIER en qualité de mandataire social de division.

POUVOIRS

Le Président donne tous pouvoirs à :

Madame Nathalie BESOMBES
Directeur Droit des Sociétés et Boursier
d'Hermès International (Holding du Groupe Hermès)

en vue de certifier les copies ou extraits du présent procès-verbal, et à :

ANNONCES ET FORMALITES LEGALES
1 rue Eugène et Armand Peugeot
Immeuble le Corosa
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX

De pour lui et en son nom, faire au Tribunal de Commerce compétent tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés.

A cet effet : Faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, promettant de l'avouer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par le Président.

Le Président
Hermès International
représentée par Patrick Thomas

Le Secrétaire de séance
Nathalie Besombes

Wilfried Guerrand
Directeur Général Division « Hermès Femme »
« Bon pour acceptation de fonctions »

« Bon pour acceptation de fonctions »